

**DESTINATAIRES :** Tous les infirmiers, infirmiers auxiliaires, nutritionnistes-diététistes, pharmaciens, médecins et gestionnaires concernés dans les services en milieu hospitalier

**EXPÉDITEURS :** Sophie Castonguay, conseillère cadre aux pratiques professionnelles et collaboratives, DSMER  
Sacha Beaudoin, conseiller cadre en soins infirmiers, DSI

**DATE :** 1<sup>er</sup> décembre 2022

**OBJET :** **NOUVELLE ORDONNANCE INDIVIDUELLE STANDARDISÉE  
OIS-CISSL-6361 NUTRITION PARENTÉRALE EN MILIEU  
HOSPITALIER**

---

Nous vous informons que l'ordonnance individuelle standardisée [OIS-CISSL-6361 Nutrition parentérale en milieu hospitalier](#) a été adoptée et est maintenant applicable dans toutes les installations hospitalières du CISSL des Laurentides et disponible dans l'Espace clinique.

Cette nouvelle OIS vient remplacer l'OIS-CISSL-6361 Nutrition parentérale du CISSL des Laurentides et l'OIS-121 Nutrition parentérale de Saint-Jérôme, lesquelles ont été retirées de l'Espace clinique.

Merci à tous les professionnels, médecins, pharmaciens et gestionnaires qui ont contribué aux travaux d'harmonisation.